

Aide et soutien à la parentalité dans le cadre du schéma enfance famille

Mise à jour : Il y a 3 ans

Nature et objectif de l'aide

Aide et soutien à la parentalité

- liens parents enfants,
- activités de l'éveil de l'enfant,
- parrainage,
- activités liées à l'adoption et à la recherche des origines.

Bénéficiaires

Communes, groupements de communes, CCAS

Critères utilisés dans le cadre de l'examen de la demande (qualitatifs et quantitatifs)

Subventions individualisées allouées par la Commission permanente du Conseil général au vu de l'intérêt des activités proposées, avec mise en place éventuelle d'une convention.

Pièces à fournir au dépôt du dossier

- descriptif du projet,
- délibération du Conseil municipal ou du syndicat de communes approuvant l'action,
- budget prévisionnel.
- rapport d'activité de l'exercice précédent,
- projet d'activité envisagé sur l'exercice en cours.

Direction de référence

Direction l'enfance et de la famille